

infractions aux droits légitimes du Canada et d'assurer le respect de ces droits.

● (2040)

L'Arctique est une région dans laquelle on doit voir un cas spécial dans la discussion des défis à la souveraineté canadienne. De prime abord, il semble bien peu probable que l'Arctique canadien soit menacé directement; on s'inquiète beaucoup plus des possibilités d'exploitation non autorisée des ressources dans la région, des dangers d'une pollution qui serait beaucoup plus dommageable dans l'Arctique par ses effets sur l'écologie qu'elle ne le serait ailleurs. Les défis non militaires auxquels nous devons être prêts à faire face dans l'Arctique comprennent, par exemple, celui de forages pétroliers non autorisés et la navigation, elle aussi non autorisée, de navires étrangers dans les eaux canadiennes.

Bien qu'un certain nombre d'agences fédérales soient déjà représentées au sol dans l'Arctique canadien, une force militaire, qui affiche régulièrement sa présence dans la région, contribue pour beaucoup à réaffirmer la souveraineté canadienne. Avec le temps, les défis à relever dans l'Arctique se préciseront, mais il est évident qu'il s'en présentera de toutes sortes, auxquels nous devons être en mesure de répondre au fur et à mesure qu'ils surgiront.

En ce qui concerne les défis à la souveraineté canadienne de caractère essentiellement militaire, le gouvernement a assigné quatre objectifs au ministère de la Défense; ce sont, par ordre de priorité: la défense du Canada, la défense de l'Amérique du Nord, les contributions à l'Alliance de l'OTAN et les contributions aux opérations pour le maintien de la paix internationale.

Au cours des discussions sur la question de savoir si nous avions besoin d'un patrouilleur long-courrier, on a fait à plusieurs reprises remarquer que cet appareil pourrait favoriser le développement national en accomplissant un certain nombre de tâches pour le compte d'autres ministères. Quoi qu'il en soit c'est aux forces armées canadiennes qu'il incombe, dans la mesure du possible dans ce monde interdépendant, de donner au Canada les moyens d'affirmer sa souveraineté en assurant sa propre défense. En outre, en se faisant représenter aux conseils militaires internationaux et en contribuant aux forces militaires internationales, les Forces armées contribuent aussi à la défense d'un territoire plus vaste, et permettent au Canada d'influencer les décisions militaires, politiques et économiques de ses alliés. Il est également vrai, du point de vue militaire, qu'en contribuant à la défense de l'Amérique du Nord et à l'Alliance de l'OTAN, nous remplissons, de la façon la plus efficace possible, notre premier devoir, qui est la défense du Canada.

On prédit que l'équilibre des forces entre l'URSS et les États-Unis servira de moyen stable pour les dissuader d'une guerre majeure, parce que les deux nations ont la capacité de s'infliger mutuellement un niveau inacceptable de destruction en réagissant contre l'agression. Divers accords ont été conclus et des négociations en cours visent à préserver cet équilibre des forces et à assurer que ni l'une ni l'autre nation ne jugera nécessaire d'accroître davantage un armement coûteux.

La patrouille des côtes canadiennes par des long-courriers aiderait à stabiliser la situation, car un moyen de dissuasion n'est efficace que si ses éléments militaires le sont. Ces avions mettraient aussi au Canada en mesure de veiller à sa propre sécurité en lui permettant de repérer toute activité sous-marine qui pourrait être hostile le long

Subsides

des côtes et même dans la vaste région du plateau continental.

Le Canada doit s'assurer sans cesse qu'il a bien les forces maritimes dont il a besoin pour dissuader ceux qui seraient tentés de porter atteinte à sa sécurité ou de contester sa compétence et sa souveraineté maritimes. Il a surtout besoin d'effectifs maritimes mer-air possédant un rayon d'action et une souplesse d'emploi qui leur permettraient de réagir promptement aux changements soudains d'intensité et d'ampleur des différentes menaces ou des différents défis. En raison de sa rapidité, de son rayon d'action et de son équipement, un patrouilleur long-courrier devrait constituer un élément fort important de l'aspect air de cet effectif. Sa vitesse lui permettrait de réagir promptement aux défis détectés ou soupçonnés, son long rayon d'action lui permettrait de se rendre dans n'importe laquelle des vastes régions qui sont d'intérêt national, et son équipement lui permettrait de détecter, si le gouvernement en décidait ainsi, de faire cesser toute activité que le gouvernement trouverait inacceptable.

Il est également évident qu'un appareil de ce genre pourrait contribuer efficacement à secondar les initiatives d'autres ministères grâce à l'addition de quelques capteurs spécialisés pour une gamme étendue d'activités, notamment la reconnaissance des glaces, le recensement de la faune et des problèmes agricoles spéciaux. Ainsi, cet avion présente une grande flexibilité.

Finalement, un mot au sujet des avantages industriels. Il est évident que si le gouvernement doit consacrer de fortes sommes pour patrouilleur long-courrier, cet achat doit être effectué de façon à ce que l'industrie canadienne en tire le plus d'avantages possibles—notamment l'industrie canadienne de l'aéronautique qui inquiète toujours le gouvernement. Les députés de ce côté-ci de la Chambre continueront à donner leur entier appui aux ministres durant leurs délibérations sur ce programme très coûteux, car il aura de si grandes répercussions sur les possibilités du Canada à long terme de faire en sorte que nous gardions la haute main sur nos ressources, notre souveraineté et notre mode de vie.

Au Canada, nous avons eu la chance de compter dans les rangs de nos Forces armées de nombreux chefs fort compétents. Je manquerais à tous mes devoirs si, par exemple, je ne mentionnais pas des gens tels le Général Donald Holmes, ses officiers, hommes et femmes de tous rangs, qui donnent du Canada une image extraordinaire dans tout le Moyen-Orient. Toutes les parties au conflit actuel dans cette région les tiennent en très haute estime. Ils sont respectés et considérés par tous les autres contingents des Nations Unies présents dans cette région. Leurs connaissances, leur discipline et leur impartialité tempérées par la fermeté leur ont acquis le respect de tous.

Le Général Holmes est un soldat, un homme d'État, un diplomate, et dans un sens un homme politique et un gentilhomme réunis dans un seul homme. A titre de Commandant de notre contingent au sein des Forces des Nations Unies au Moyen-Orient, il donne le ton à son personnel et l'exemple à tout le monde et, par-dessus tout, lui et notre personnel militaire ont fait plus que tout autre ministère de l'État pour donner du Canada la meilleure image de marque à l'étranger et nous permettre d'entretenir des rapports extrêmement favorables avec tous les groupes nationaux. J'espère que lorsque le Général Holmes reviendra au pays l'automne prochain, nous pourrions l'inviter à prendre place dans la tribune du Président et à assister à nos délibérations et que le Parlement lui témoignera la reconnaissance qu'il mérite.